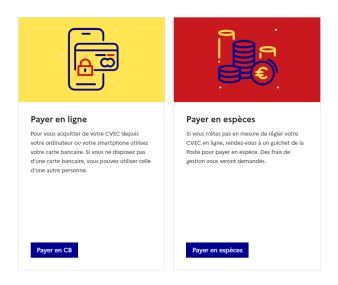
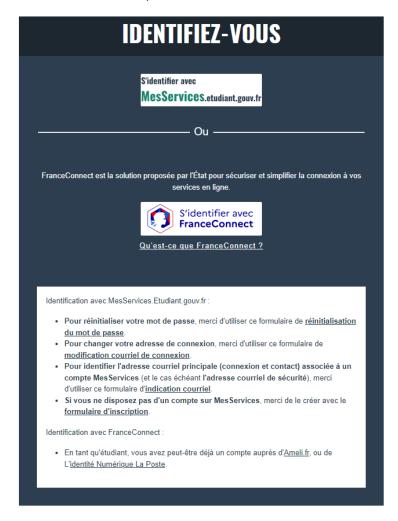
## NOTICE POUR LE RÉGLEMENT DE LA CVEC 1ère inscription

- Cliquer sur ce lien: <a href="http://cvec.etudiant.gouv.fr/">http://cvec.etudiant.gouv.fr/</a>
- Cliquer sur le moyen de paiement souhaité :



Connectez vous ou créez un compte via le formulaire



- Une fois l'inscription terminée, revenir sur le lien : <a href="http://cvec.etudiant.gouv.fr/">http://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> et cliquer à nouveau sur le moyen de paiement souhaité.
- Cette attestation (avec le QR code) est ensuite à nous retourner obligatoirement par mail pour valider votre inscription.

## \*Comment obtenir votre n° INE:

N° INE: numéro attribué aux étudiants lors de leur scolarité française et figurant sur le relevé de notes du baccalauréat (passé après 1995) ou auprès de votre ancien établissement d'études supérieurs (universités depuis 1995, instituts catholiques depuis 2000-2001, écoles d'ingénieurs depuis 2001-2002)

Si vous êtes dans ce cas de figure, vous devez contacter votre ancien établissement d'études supérieures pour obtenir ce n° ou vous référer sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous n'êtes pas dans ce cas de figure, cliquer sur « je n'ai pas de n° INE ».

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le site de la CVEC directement via leur formulaire : <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new</a>